

Droit au Logement

SUD Culture Solidaires, qui a participé au soutien financier de Droit au Logement, relaie leur Appel à la Solidarité.

Droit au Logement a été condamné à une amende de 12 000 euros et à la confiscation (comme les enfants de Don Quichotte) des 319 tentes arrachées aux familles sans logis par la police à cinq reprises lors de leur campement, devant le 24 rue de la Banque, fin 2007.

Cette décision de justice diligentée par l'Etat vise à museler le DAL qui depuis 18 ans combat pour ce droit fondamental, interpelle les différents gouvernements et a obtenu le relogement de dizaine de milliers de foyers sans toit, ou mal logés.

Elle a été rendue pour décourager les associations de défense des sans toit, et les sans logis qui relèvent la tête. L'infraction reprochée au DAL est destinée à sanctionner les personnes qui « embarrassent la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques » (art R644 du code pénal).

Non seulement cette condamnation est insultante pour ceux qui souffrent de la crise au logement, en les assimilant à des « objets quelconques », mais elle pourrait si elle reste en l'état être utilisée contre n'importe quel sans abri ou mal logés dormant dans la rue.

Cette décision vise à museler le DAL qui depuis 18 ans harcèle les différents gouvernements pour qu'ils apportent des réponses concrètes aux victimes de la crise du logement, familles migrants, personnes vulnérables ... et a obtenu le relogement de dizaines de milliers de personnes, quels que soient leurs revenus ou leurs nationalités.

Le DAL fera appel de cette décision, et a besoin de votre

soutien aussi bien financier que militant ou bénévole.

Envoyer un don à l'ordre du DAL, 24 rue de la Banque, 75002 Paris

Apporter votre aide, contact : 01 42 78 22 00 ou 01 40 27 92 98 , dal@globenet.org

Participer aux initiatives prévues dans les prochaines jours :

- Lundi 1er Décembre, à 9h au métro Saint Paul, Tribunal Administratif, 7 rue de Jouy, pour soutenir les familles qui vont déposer un recours contre le Préfet qui n'a pas fait de proposition de relogement dans le délai de 6 mois prévu par la loi DALO.
- Dimanche 14 décembre, à midi 24 rue de la Banque Paris 2e : un an après le campement des 374 familles sans logis, L'Etat doit encore reloger 240 familles.
- Les initiatives contre la loi Boutin, à partir du 13 décembre.

Merci de votre soutien...